

*Questions orales*

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je veux encore savoir qui mène le bal.

Hier, le ministre de la Défense nationale m'a laissé entendre que, en l'absence d'un commandant des forces des Nations Unies, pouvaient s'appliquer les principes des systèmes d'information, de commandement et de contrôle de l'Otan, ce qui est bien établi. Je rappelle au ministre, bien sûr, que, comme il le sait bien, l'OTAN est dirigé par un comité militaire ayant à sa tête un président.

Dans l'affaire du golfe Persique, qui assumera les fonctions équivalentes? Qui sera à la tête des opérations? Qui commandera?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, les forces multinationales sont entrées en fonction le 2 août, lorsque plusieurs États, qui sont maintenant une trentaine, ont décidé d'appuyer les résolutions des Nations Unies, à commencer par la résolution 660.

L'équivalent du comité militaire de l'OTAN a été assuré par les commandants nationaux, chacun représentant son pays dans la région.

Si le député veut savoir qui est l'équivalent du SA-CEUR ou commandant suprême des forces alliées en Europe, je lui dirai que c'est un général américain, qui assure la coordination en Arabie Saoudite de concert avec le roi Fahd, qui est le protecteur des deux saintes mosquées.

Compte tenu de l'importance des éléments qui sont présents dans les autres régions du Golfe, la coordination y est assurée par un amiral américain.

• (1440)

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse.

Si je comprends bien, McArthur a dirigé la guerre de Corée et Eisenhower a dirigé les opérations du jour J, ce qui prouve qu'on ne peut pas faire une guerre sans que quelqu'un soit aux commandes. Je ne sais toujours pas qui commande.

Je voudrais que le ministre clarifie ce point pour le bénéfice du peuple canadien. Pour qui travaillons-nous au juste? Pour les Américains, les Saoudiens ou quelqu'un d'autre?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, depuis que Saddam Hussein a attaqué le Koweït, le 2 août dernier, le Canada s'est efforcé d'assurer la paix ainsi que la sécurité dans le monde et, à l'heure actuelle, nous servons les Nations Unies et les Canadiens en faisant exactement cela.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, je reviens à la question du rôle des Forces canadiennes dans le Golfe.

Le ministre n'a pas répondu clairement. Il écarte le groupe-brigade, mais il n'a pas donné de renseignements nets et précis, surtout en ce qui concerne le rôle des CF-18. Les officiers supérieurs disent que ce rôle n'est pas modifié. La ministre de la Justice dit que rien n'a été décidé à ce sujet.

Le ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre et à la population si le rôle des CF-18 va être modifié pour appuyer l'attaque militaire qu'on envisage contre l'Irak au Koweït?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, si les hostilités sont déclenchées, les Forces canadiennes et l'escadron de chasse poursuivront la mission qu'ils remplissent en ce moment. Les chasseurs assurent la patrouille aérienne de combat au-dessus des navires canadiens et des biens des pays alliés ou des pays qui coopèrent dans la région.

**M. Benjamin:** Quels sont ces biens?

**M. McKnight:** Un député demande quels sont ces biens. C'est tout ce qui se trouve dans le Golfe et tout bien qui se trouve au sol en Arabie Saoudite.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, le ministre vient de confirmer par sa dernière réponse que son gouvernement précipite les troupes canadiennes dans une offensive immorale et répréhensible que n'approuve pas la population.

Quand le gouvernement écouterait-il la population?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la défense nationale):** Monsieur le Président, permettez-moi d'instruire le député sur la sécurité collective.

Il parle de changement dans le rôle du Canada. Oui, les circonstances ont changé. À minuit hier, le 15 janvier, a pris fin un temps d'arrêt pour la paix qui avait commencé avec l'adoption de la résolution 660 des Nations Unies